

# COMMUNIQUÉ

---

## FERMETURE À TOUT MOUVEMENT HUMAIN DE TOUTES LES VOIES D'ACCÈS ET D'ENTRÉE EN CÔTE D'IVOIRE DANS 48 HEURES POUR UNE PÉRIODE NON DÉTERMINÉE

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus, et après évaluation de l'évolution de la pandémie,

Le Gouvernement a décidé de la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes de la Côte d'Ivoire à tout trafic de personnes, **à compter du dimanche 22 mars 2020, à minuit.**

Les trafics de marchandises sont autorisés, sous réserve de contrôles sanitaires réalisés par les autorités compétentes.

Des couloirs humanitaires ainsi que de sécurité seront ouverts pour faire face aux besoins spécifiques de gestion de la pandémie.

Le Gouvernement réaffirme sa volonté de prendre toutes les dispositions nécessaires pour contenir la propagation du coronavirus, et invite les populations au respect et à l'application stricts des mesures édictées.

Fait à Abidjan, le 20 mars 2020.

**LE MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DE LA DEFENSE**

**LE MINISTRE DE LA  
SECURITE ET DE LA  
PROTECTION CIVILE**